

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

Délibération : **N° 2019-12-148**
 OBJET : **BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°2**
 Nomenclature : **7.1.3**

En exercice : 29 membres

Présents : 23

Pouvoirs : 5

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2019 12 148 -
 ANNEXE Budget
 Assainissement DM2.pdf

Le seize décembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le six décembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Gil RANNOU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE

Le membre absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Le projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2019 du budget assainissement s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	10 000€
Dépenses	10 000€

Section d'investissement

Recettes	0€
Dépenses	0€

Après examen en détail,

Vu la présentation faite en commission Ressources le 03 décembre 2019,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 pour l'exercice 2019 du budget assainissement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 16 décembre 2019
 Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
 044-210402091-20191216-2019-12-148-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2019
 Date de réception en préfecture : 19/12/2019